

<http://www.snetap-fsu.fr/Climat-politique-xenophobe.html>



Climat politique xenophobe

- Les Dossiers - Vie internationale -

Date de mise en ligne : samedi 4 juin 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Actions de la [FSU](#) :

L'action de la FSU s'engage sur 3 axes majeurs :

- Procès de l'enfermement des enfants étrangers.
- Appel d'une manifestation en mai pour l'arrêt immédiat de la politique sur l'immigration et la régularisation des sans-papiers.
- Campagne « jeunes majeurs » : dix conseils régionaux actuellement sont engagés dans l'initiative, et une centaine de conseils d'administration établissement scolaire ont voté des vœux dans ce sens.

Vœux de la région PACA :

Le conseil régional a voté deux vœux :

- le 28 juin 2010 "pour la régularisation des lycées sans-papiers"
- le 10 décembre 2010 "Provence Alpes Côte d'Azur : Terre sans expulsion"

« Plénière 10 décembre 2010(extraits)

Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Provence Alpes Côte d'Azur : TERRE SANS EXPULSION :

Les migrants, qu'ils soient demandeurs d'asile ou plus communément appelés « sans papiers », ne quittent pas leur terre d'origine par caprice ou calcul. Ils fuient la misère, les menaces ou la guerre. Toutes et tous veulent trouver une vie décente et assurer à leurs enfants une vie digne.

Le durcissement progressif des lois relatives à l'immigration les marginalisent de plus en plus, au mépris des droits humains des plus élémentaires (vivre en famille, travailler pour vivre et faire vivre sa famille, se soigner...) et des conventions internationales :

- Protégés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les « sans papiers » restent sur le terrain des « sans droits », et la France est condamnée par le Parlement Européen ;
- Considérant la jurisprudence du Conseil d'État selon laquelle la régularité de la situation administrative d'un étranger n'est pas un préalable à son accueil dans un établissement d'enseignement ;
- Considérant la jurisprudence du Conseil d'État selon laquelle la scolarisation en France pendant plusieurs années est un motif légitime de régularisation, quelles que soient les circonstances d'entrée sur le territoire français.
- Considérant que la place de ces jeunes gens et jeunes filles n'est pas dans un centre de rétention, mais dans les écoles et les lycées.

Le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur déclare son territoire « TERRE SANS EXPULSIONS » :

- La Région refuse d'être assimilée aux manifestations internationales d'opprobre qui dénoncent une politique

nationale discriminante et xénophobe.

- La Région est solidaire dans les démarches de reconnaissances de la place des immigrés, y compris des sans papiers, en Provence Alpes Côte d'Azur.
- La Région s'oppose aux expulsions de jeunes majeures et de familles dont les enfants sont scolarisés, en les plaçant sous sa protection afin d'obtenir la régularisation et leur permettre la poursuite de leurs études. Elle assure que les élèves et leurs parents menacés d'expulsion obtiendront son parrainage pour les accompagner dans leurs démarches de régularisation.
- La Région est solidaire avec celles et ceux qui se battent tout-au-long de l'année contre l'exclusion et pour un droit d'asile et de séjour conformes aux conventions internationales, notamment dans le cadre du Réseau Education Sans Frontières et la Ligue des Droits de l'Homme.

Le dernier métro :

« Il y aura bientôt dix ans que Canjian est arrivé en France. Il travaille dans un restaurant, sa femme est couturière, leurs deux enfants sont scolarisés au collège, et le couple paie des impôts. Retourner en Chine leur est impossible : ils ont violé la loi de l'enfant unique et risquent de lourdes amendes. En France, ils n'ont toujours pas de papiers. Normalement, Canjian évite la station de métro Belleville, pourtant la plus pratique pour aller travailler : il sait qu'il doit éviter les contrôles, particulièrement destinés à arrêter les sans-papiers chinois. Mais ce 9 février, Canjian est en retard : et puis ça fait maintenant bientôt dix ans qu'il est en France ! Chez lui, en somme ! Alors il prend le métro, voit la police trop tard et se retrouve quelques heures après au centre de rétention de Vincennes. Le 24 février, malgré une grosse mobilisation, son expulsion est déclenchée : ses deux enfants, 10 et 11 ans, passent leur journée à l'aéroport, sans le voir, sans savoir comment cela va finir. Leur mère n'est pas là : trop dangereux puisqu'elle non plus n'a pas de papiers. Canjian est sauvé in extremis, car l'équipage refuse de l'embarquer. Le 28 février, il est libéré par une décision de justice... et fermement décidé à ne plus jamais repasser par la station Belleville !. »
(source : www.educationsansfrontieres.org Actus générales rubrique politis)

Mais il y a des évolutions positives, un autre regard de l'opinion publique. Les français considèrent de plus en plus les étrangers sans-papiers comme des travailleurs indispensables au bon fonctionnement de l'économie, d'autant qu'ils payent des impôts et scolarisent leurs enfants.

Le patronat lui-même demande la régularisation des sans-papiers qui travaillent souvent dans des secteurs « sous-tension » comme les services, restaurations, le bâtiment, les travaux publics, l'agriculture.

Les dénis de la république :

La politique du chiffre, des quotas provoquent des mesures d'expulsions prises pour des raisons idéologiques, politiciennes au mépris des situations humaines. Ce sont les dénis de la république. Les enfants, les scolaires, les familles sont victimes de la xénophobie de l'État.

Déni des droits de l'enfant :

Rétention, enfermement des enfants sont en contradiction avec la convention internationale des droits de l'enfant. La France a décidé que cette convention qu'elle a ratifiée ne concernait pas les enfants des sans-papiers !

Déni de mariage :

Malheur a un français qui épouse un(e) étranger(e).

Souvent les ambassades refusent le visa de retour à un étranger marié en France à un(e) français(e) ; la loi française est alors utilisée pour piéger ceux qui s'y conforment. La France ignore la convention européenne des droits de l'homme selon laquelle toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale.

Déni de l'éducation :

Les jeunes majeurs scolarisés sont traqués et font l'objet de mesures d'expulsion en contradiction avec la jurisprudence du conseil d'État. Ces expulsions de lycéens sont très impopulaires. Les élèves, les parents d'élèves, les professeurs n'admettent pas l'expulsion des lycées, camarades de classes : pas de chaises vides !

Pour contourner la mobilisation des lycées, ces expulsions sont souvent programmées pendant les vacances scolaires.

Déni du droit des femmes :

Une lycéenne de 19 ans, le visage tuméfié porte plainte contre son frère à la gendarmerie. Sans papiers elle est aussitôt arrêtée et réexpédiée au Maroc en quelques heures. Cette expulsion est très médiatisée. Le président de la république « défenseur des violences faite aux femmes » n'a eu d'autre choix que d'autoriser son retour face à une opinion publique révoltée.

Ces expulsions idéologiques sont contre productives sur un plan économique et humain. Elles dégradent l'image de la France, patrie des droits de d'hommes.

On ne peut que partager l'analyse de la ligue des droits de l'homme. « Le génie dont on peut assurément créditer le peuple de France, c'est d'avoir compris, des 1789, que la négation des droits d'un seul homme était la seule cause des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ».

Jean Molins - Comité permanent vie internationale